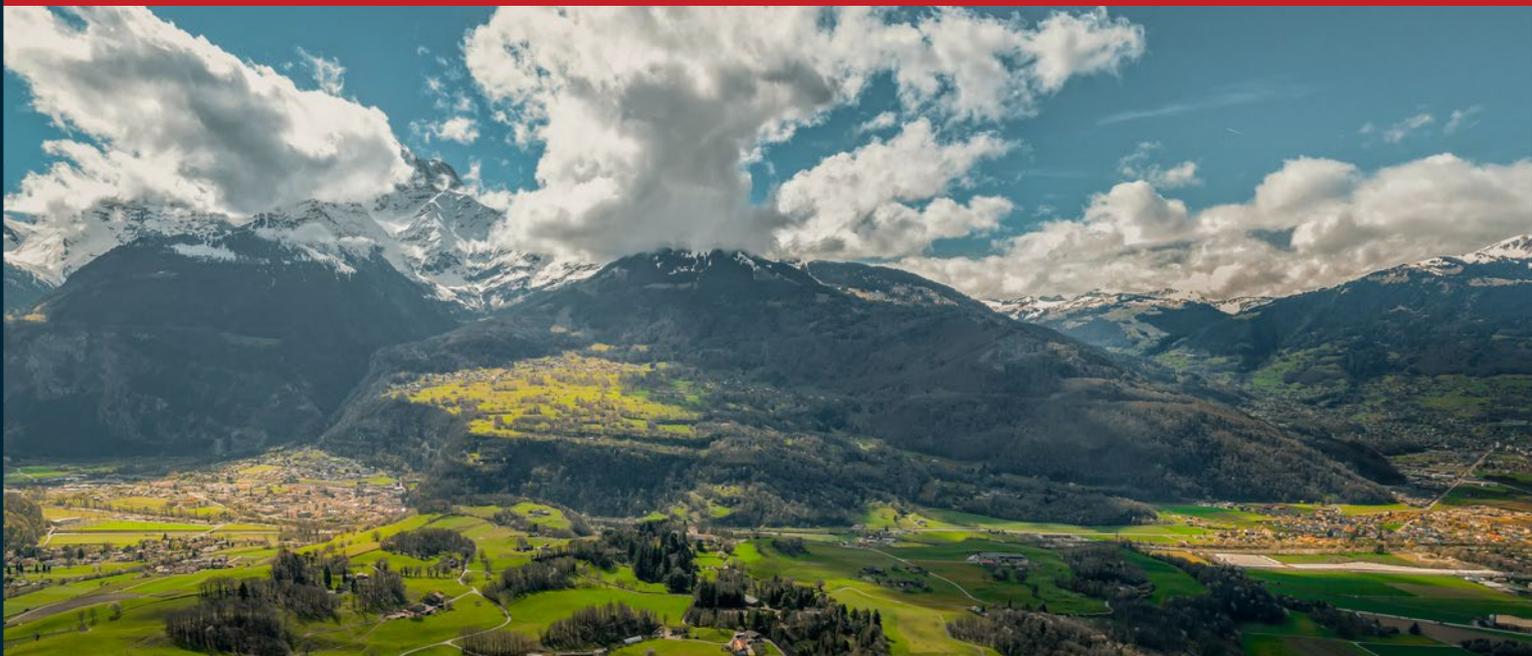


Consultation populaire 9 juin 2024

Une nouvelle dynamique aux portes du Chablais





Massongex

Superficie: 664 ha
Population: 1984 hab.*



Vérossaz

Superficie: 1429 ha
Population: 866 hab.*



Saint-Maurice

Superficie: 1492 ha
Population: 4540 hab.*

*Chiffres au 31.12.2022,
Office fédéral de la statistique

Vers un avenir commun?

Voisines et partenaires de longue date, les communes de Vérossaz, Massongex et Saint-Maurice ont décidé d'explorer l'opportunité d'une fusion, afin de répondre au mieux aux défis futurs. Une étude a été commandée pour identifier les avantages et inconvénients d'une telle démarche. Ce document vous les présente.

Une étude pour visualiser la grande commune fusionnée

Une étude de faisabilité a été réalisée par un bureau spécialisé durant l'année 2023.

Un comité de pilotage composé des trois présidents et secrétaires a participé aux travaux. Tous les conseillers communaux ont aussi accompagné la démarche.

Questions posées: à quoi ressemblerait une grande commune rassemblant Massongex, Saint-Maurice et Vérossaz? Pour quels avantages et inconvénients?

Les résultats de cette étude ont servi de base à la rédaction du document d'information que vous tenez entre vos mains.

En vue: une union bénéfique pour les 3 collectivités

A ce stade, l'opportunité de créer une nouvelle commune sur la base des trois existantes a séduit le comité de pilotage. Au sein de ce dernier, les discussions ont permis de dessiner les contours de cette collectivité qui n'existe pas encore. Les échanges ont permis de confirmer l'hypothèse d'une **union bénéfique pour chacune des collectivités impliquées**.

Une éventuelle fusion positionnerait la nouvelle commune comme la 13^e du canton en matière de population. Forte de cette position renforcée et de ses nombreux atouts, elle pourrait **jouer un rôle de poids dans le Chablais** et en Valais.



Place au vote

Le 9 juin, la population des 3 communes sera invitée à voter. Il s'agira d'une question de principe: **souhaitez-vous que les 3 municipalités poursuivent leurs travaux de réflexion sur une fusion?** En cas de oui, une nouvelle phase s'ouvrira avec la préparation d'un rapport de fusion.

Une nouvelle commune à 3, ça change quoi?



Administration

Le projet de fusion envisage une **administration décentralisée**: les différents services de la nouvelle commune pourront utiliser des locaux existants répartis **dans les trois communes d'origine**, sans investissements supplémentaires. Au niveau des employés communaux, le projet doit garantir le **maintien des conditions actuelles** pour le personnel. Il ne prévoit pas de suppression d'emplois, mais une rationalisation naturelle au gré des départs à la retraite.



Aménagement du territoire

Porte d'entrée du Chablais et du Valais, le territoire des 3 communes occupe une **position stratégique**. Il bénéficie ainsi d'une chance unique de concevoir une vision commune, notamment dans le développement durable et la préservation de la biodiversité, par l'implication de Vérossaz et Massongex dans le projet de Parc naturel régional de la Vallée du Trient.

En matière d'aménagement du territoire, les trois communes sont en cours de révision de leur plan de zone et règlement des constructions. Selon la loi valaisanne, ce processus communal doit être achevé pour fin 2025. La nouvelle commune devra ainsi vivre avec **trois plans de zone et règlements des constructions existants**, et ce, jusqu'à une prochaine révision éventuelle.



Autorités

Conseil municipal

La variante privilégiée est un Conseil municipal à **7 membres**. Ce nombre permet une conduite opérationnelle **efficace**. Les conseillers se concentrent sur la gestion stratégique et le personnel de l'administration assure les tâches opérationnelles.

Conseil général

La mise en place d'un Conseil général de **45 élus** est retenue afin de garantir une bonne **représentativité** de tous les villages.

Il est à noter que la loi ne prévoit pas la possibilité de garantir une représentation régionale (par exemple en fixant un nombre spécifique de candidats ou d'élus par village/ancienne commune). Ce sera aux partis politiques de veiller à respecter l'équilibre géographique dans la recherche de candidats aux élections législatives communales.

Bourgeoisies

Leur organisation ne serait **pas concernée** par une fusion des communes politiques. Selon la Loi sur les communes (LCo), les communes bourgeoises s'organisent elles-mêmes (art. 48 et ss LCo) et se prononcent sur leur sort dans un scrutin séparé (art. 139 LCo). Souvent, elles restent indépendantes, conservent leurs armoiries et la gestion de leur patrimoine.



Collaborations intercommunales

Les communes de Saint-Maurice, Vérossaz, et Massongex bénéficient déjà d'une collaboration intercommunale étroite, incluant par exemple la police, le traitement des déchets et les eaux usées. La fusion prévoit le **maintien de toutes les intercommunalités existantes**. Les futures collaborations seront évaluées au cas par cas au gré des renouvellements de conventions, en privilégiant les options les plus bénéfiques pour la communauté.



Ecoles

La fusion garantit le **maintien des écoles primaires** (1H à 8H) à Massongex, Saint-Maurice, et Vérossaz. Une Direction centralisée sera établie à Saint-Maurice, avec des adjoints dans les deux autres communes. Cette approche permet d'assurer une gestion efficace, tout en préservant la proximité éducative pour les élèves et leur famille. **Aucun changement** n'est à prévoir concernant le Cycle d'orientation (CO).



Economie

Les 500 entreprises installées sur le territoire de Massongex, Saint-Maurice et Vérossaz totalisent **2500 emplois**: 80% dans le secteur des services, 16% dans l'industrie et la construction, 4% dans l'agriculture. Il s'agit d'un nombre de places de travail appréciable pour une commune de 7500 habitants.

Actuellement, le nombre d'entreprises et d'emplois est en croissance. Une fusion permettrait la mise en place d'une **promotion économique** organisée, afin de soutenir le développement des trois communes.

Créer ensemble une toute nouvelle commune, c'est plus qu'additionner nos municipalités actuelles. Voici un tour d'horizon des changements qu'une fusion pourrait apporter à l'organisation de nos collectivités locales et à notre quotidien.



Finances et impôts

Les finances des trois communes permettent d'envisager un regroupement sur de **bonnes bases**. Massongex, Saint-Maurice et Vérossaz se trouvent actuellement en phase d'investissements (infrastructures, eau potable, eaux usées, rues, etc). Une fois ces travaux réalisés, la commune pourra en bénéficier sans devoir réinvestir avant plusieurs années. Une **augmentation des coûts** liés à la mise en place de la fusion est attendue à **court terme**, avant que les **économies d'échelle** liées au **regroupement des communes** portent leurs fruits à moyen terme.

La stratégie financière communale déterminera précisément quels coefficient d'impôt et taux d'indexation sont nécessaires afin de donner à la nouvelle commune une assise financière suffisante. Dans l'étude de faisabilité, le Comité de pilotage propose d'appliquer à la nouvelle commune le **coefficient d'impôt le plus favorable**, soit le 1,2 pratiqué aujourd'hui par Massongex.



Mobilité

La fusion vise à **renforcer la mobilité**, en assurant l'accessibilité par les **transports publics dans tous les villages**. Avec des gares à Massongex et Saint-Maurice, et une desserte de Vérossaz par CarPostal, la connectivité est déjà solide.

La nouvelle commune bénéficiera de liaisons ferroviaires régionales et nationales, ainsi que d'un **accès direct à l'autoroute A9**. Les projets d'extension de **MobiChablais** et de téléphérique entre Saint-Maurice et Vérossaz sont intégrés dans les discussions.

La **mobilité douce** n'est pas en reste, avec l'itinéraire cyclable ViaRhôna, qui traverse les localités et une variante e-bike actuellement en préparation par le Canton.



Nom et armoiries

Lors de tout projet de fusion, il est nécessaire de définir le **nom et les armoiries** de la **nouvelle commune**. Ce processus sera entamé dans une phase ultérieure si les populations de Massongex, Saint-Maurice et Vérossaz décident d'aller de l'avant.

Le Comité de pilotage a décidé de laisser ce thème important **ouvert**. Il souhaite qu'une **discussion large, impliquant toute la population**, soit ouverte, afin que tout le monde puisse s'identifier à la nouvelle commune.

Les **noms des villages** avec leurs numéros postaux restent généralement **inchangés**.

Concernant les bourgeoisies, elles peuvent conserver leurs armoiries ainsi que leur nom.



Petite enfance

Les différentes **structures** de la petite enfance **existantes** sont **maintenues**. Comme pour les écoles, une Direction centralisée sera mise en place. Elle pourra être localisée à Massongex ou à Saint-Maurice, en fonction des locaux à disposition. Les **tarifs** seront **harmonisés**.



Population

En 2022, Massongex, Saint-Maurice et Vérossaz affichent, ensemble, une population de **7390 habitants**. C'est bien plus que la moyenne des communes valaisannes, qui est de 2929 habitants par territoire municipal. La population totale des trois communes réunies se classerait ainsi au **13^e rang en Valais** (sur 122), entre Savièse (8097 habitants) et Nendaz (5943 habitants).



Social, santé

Dans le domaine de la santé et du social, les services sont généralement **déjà gérés au niveau régional**. Il n'y a donc pas de changement prévu par rapport à la situation actuelle dans les collaborations pour le Centre médico-social (CMS), les établissements pour les personnes âgées (EMS), et l'intégration.



Sociétés, sport, culture

La nouvelle commune continuera comme aujourd'hui de mettre à disposition gratuitement des **locaux pour les associations**, garantissant l'accès aux salles de sport et de répétition. Les **subventions** pour les sociétés culturelles et sportives seront harmonisées, en prenant comme base les acquis actuels. Un **nouveau service** dédié assurera le lien avec les sociétés, facilitant l'accès aux locaux et la distribution des aides financières, tout en offrant un **soutien** logistique pour l'organisation d'événements de grande envergure.

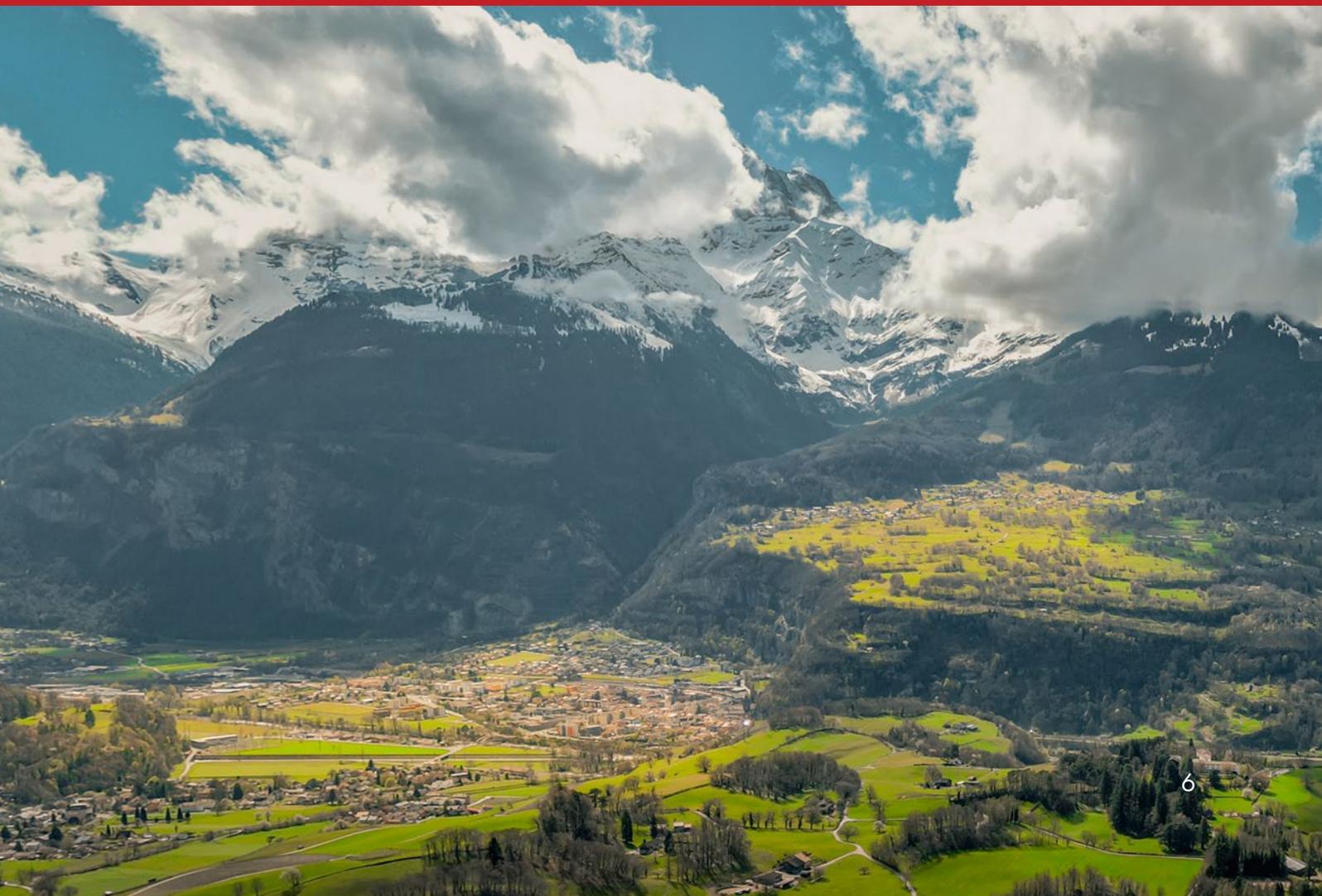
Prochaines étapes

Un tel projet, même s'il rencontre aujourd'hui l'adhésion des autorités politiques locales, ne peut se réaliser qu'avec le soutien des citoyennes et citoyens des trois communes concernées.

Le **9 juin** prochain, la population de Massongex, Saint-Maurice et Vérossaz est donc appelée aux urnes dans le cadre d'un vote consultatif.

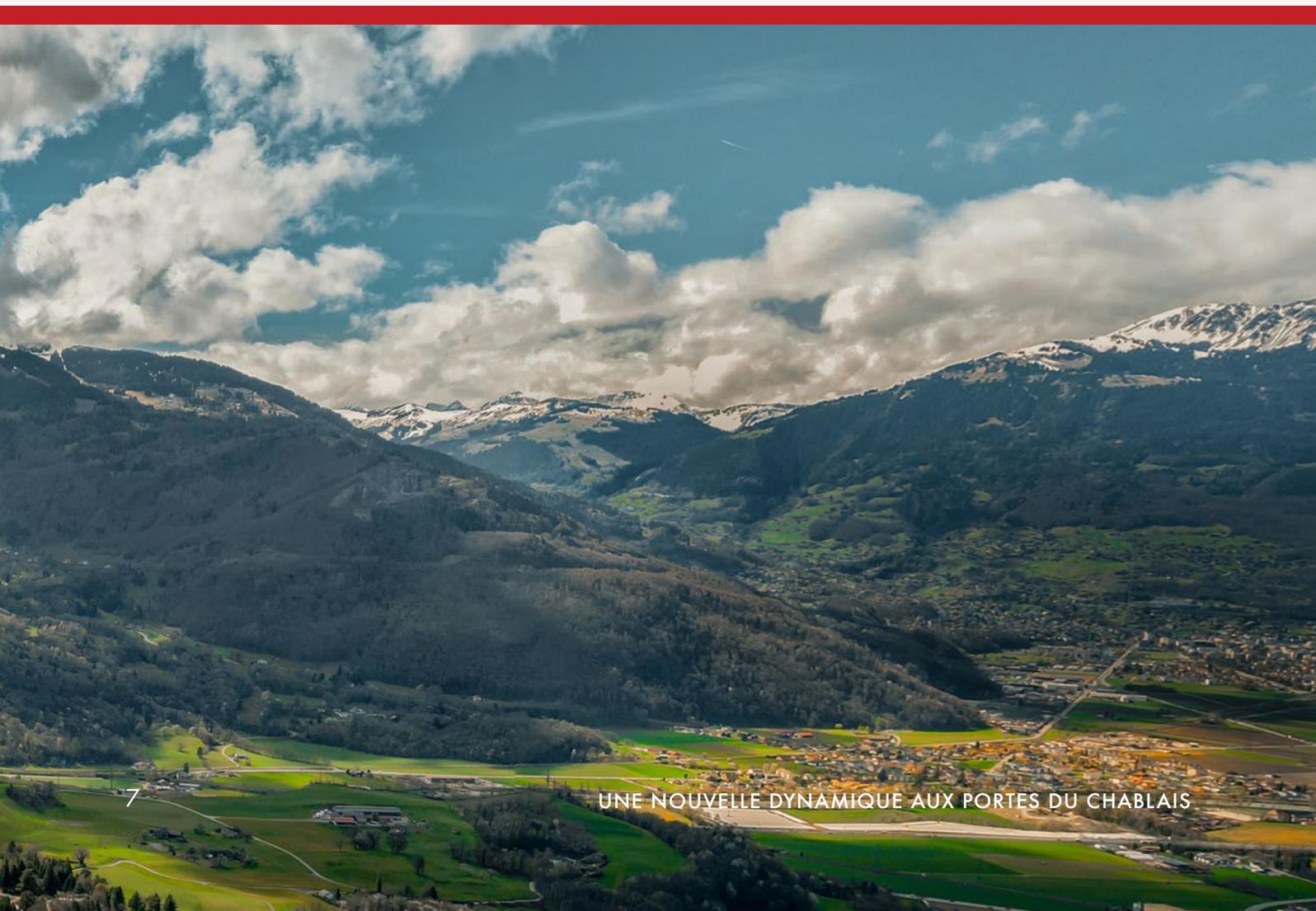
La question soumise à la consultation publique dans chaque commune est la suivante:

Acceptez-vous la poursuite d'un projet de fusion (élaboration d'un rapport et d'un contrat) entre les communes de Massongex, Vérossaz et St-Maurice ?



Calendrier

- 9 juin 2024:** ● Vote consultatif dans les communes de Massongex, Saint-Maurice et Vérossaz
- Octobre 2024:** ● Elections communales
- Fin 2024:** ● Remise du rapport d'analyse aux nouvelles autorités communales élues pour la période 2025-2028.
En cas de oui le 9 juin: travaux et discussions sur la fusion des 3 communes durant les deux prochaines législatures.
Rédaction du rapport de fusion.
- Horizon 2029-2030:** ● Vote sur la fusion et sur le contrat de fusion



Une fusion entre Massongex, Saint-Maurice et Vérossaz c'est:

... L'opportunité de créer la 13^e plus grande commune du Valais

... Une occasion de professionnaliser et d'améliorer les prestations communales

... La poursuite de collaborations fructueuses

... Une nouvelle commune pour une nouvelle dynamique à la porte du Chablais, entre Monthey et Martigny

**Rendez-vous
le 9 juin dans
les urnes!**

Vous avez des questions?

Massongex

Administration communale
Place de l'Eglise 1
1869 Massongex

024 471 37 12
info@massongex.ch

Saint-Maurice

Administration communale
Hôtel de Ville
Grand-Rue 79
1890 Saint-Maurice

024 486 60 60
administration@st-maurice.ch

Vérossaz

Administration communale
Place communale 1
1891 Vérossaz

024 485 22 27
info@verossaz.ch